

le **MANUEL** des **RÉPARATIONS**



et voici Manuel, comme son
prénom l'indique.

INFOS PRATIQUES

Votre agence

Contrats de maintenance

Service d'astreinte

En dehors des horaires d'ouverture de votre agence, un service d'astreinte prend le relais pour répondre à vos appels, en semaine à partir de 17h, les week-end et jours fériés. Il est à solliciter uniquement dans les cas suivants :

- une urgence technique,
- un problème d'eau,
- un dysfonctionnement d'équipement dans les espaces collectifs.

Votre numéro de contrat

Votre référence de logement

Horaires d'ouverture

Agences de Périgueux, Bergerac et Sarlat

Lundi 9h00 - 12h30
14h00 - 16h30

Mardi 9h00 - 12h30

Mercredi 9h00 - 12h30

Jeudi 9h00 - 12h30

Vendredi 9h00 - 12h30
14h00 - 16h30

Agence de Nontron

Lundi et jeudi : FERMÉ

Mardi et vendredi : 9h00 - 12h30

Mercredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 16h30

LES DIFFÉRENTS TYPES DE RÉPARATIONS

Une fuite dans le logement, un cumulus en panne...
Parmi les dysfonctionnements que l'on peut rencontrer dans son logement revient très souvent la question du « Qui fait Quoi ? »

Qu'appelle-t-on une «réparation locative » ?

On parle de **réparations locatives** lorsque les réparations du dysfonctionnement ou d'une dégradation sont supportées par le locataire. Il est alors tenu de remettre en état, à ses frais et en conformité. Si le locataire n'effectue pas les réparations, celles-ci lui seront facturées à son départ. Au quotidien, le locataire doit entretenir les équipements installés dans son logement : graissage, réglages et menues réparations. Pour les embellissements, il doit veiller au maintien en bon état de ces derniers (peinture, papier peint...) et se doit d'en effectuer la remise en état (rebouchage de trous, papier arraché...). Pour les sols, le locataire n'est pas autorisé à en changer la nature, si besoin, il doit se rapprocher de Périgord Habitat.

Il existe également des réparations dites locatives mais qui sont couvertes par un contrat d'entretien que vous payez mensuellement dans vos charges. Dans ce cas, il suffit de contacter l'entreprise titulaire du marché contracté avec Périgord Habitat. Elle interviendra pour assurer l'entretien des équipements dont elle a la charge.

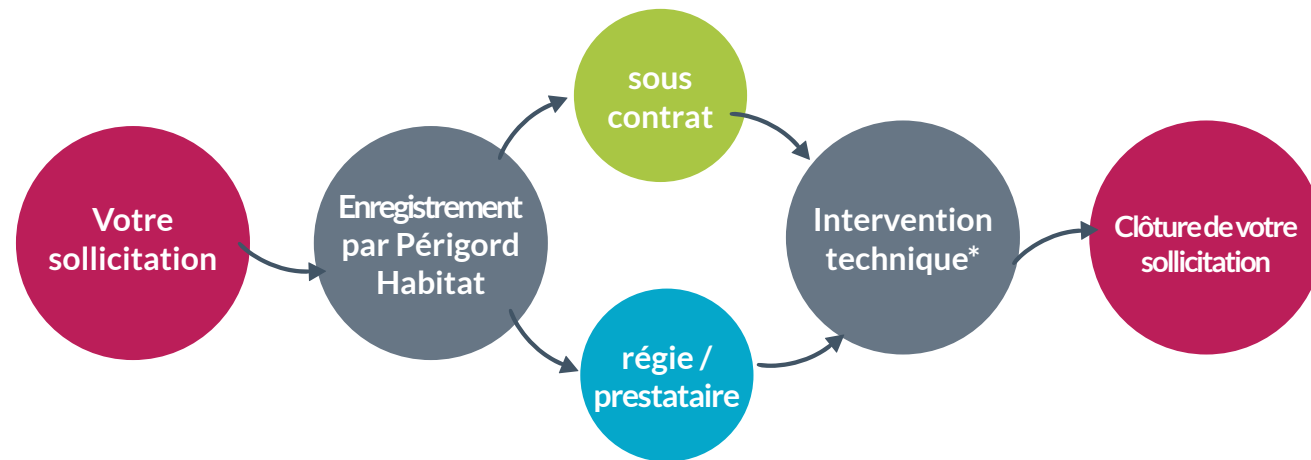
A contrario, les réparations non locatives sont à la charge de Périgord Habitat qui se met en relation avec le prestataire.

En cas de dégradation, casse ou mauvais entretien, le locataire responsable devra assumer financièrement le remplacement au prix du neuf.



Les réparations à la charge de Périgord Habitat

S'il s'agit d'une panne couverte par Périgord Habitat, sollicitez directement votre agence par téléphone ou via l'application « **Mon portail locataire** ». Les réparations seront effectuées par la régie technique de Périgord Habitat ou par un prestataire dédié.



**si l'intervention technique n'a pas eu lieu à la date prévue ou si elle n'est pas conforme, relancez votre agence immédiatement !*



Grâce à **Mon Portail Locataire**, vous pourrez suivre l'avancement de votre réclamation.

Les équipements sous contrat d'entretien

Les équipements sous contrat d'entretien vous sont signalés lors de l'état des lieux entrant et une liste des prestataires avec leurs coordonnées vous a été remise. En fonction de la panne et de l'équipement, contactez celui concerné par le dysfonctionnement.

Dans ce manuel, un code couleur vous indique à qui incombent l'entretien et les réparations, conformément à la loi 89-462 du 6 juillet 1989 - paragraphe c) et d) de l'article 7 et au décret 87-712 du 26 août 1987.

Entretien et Réparation locative

Réparation à la charge de Périgord Habitat

Équipement sous contrat d'entretien

FICHES TECHNIQUES

Le Manuel des réparations, c'est moi.





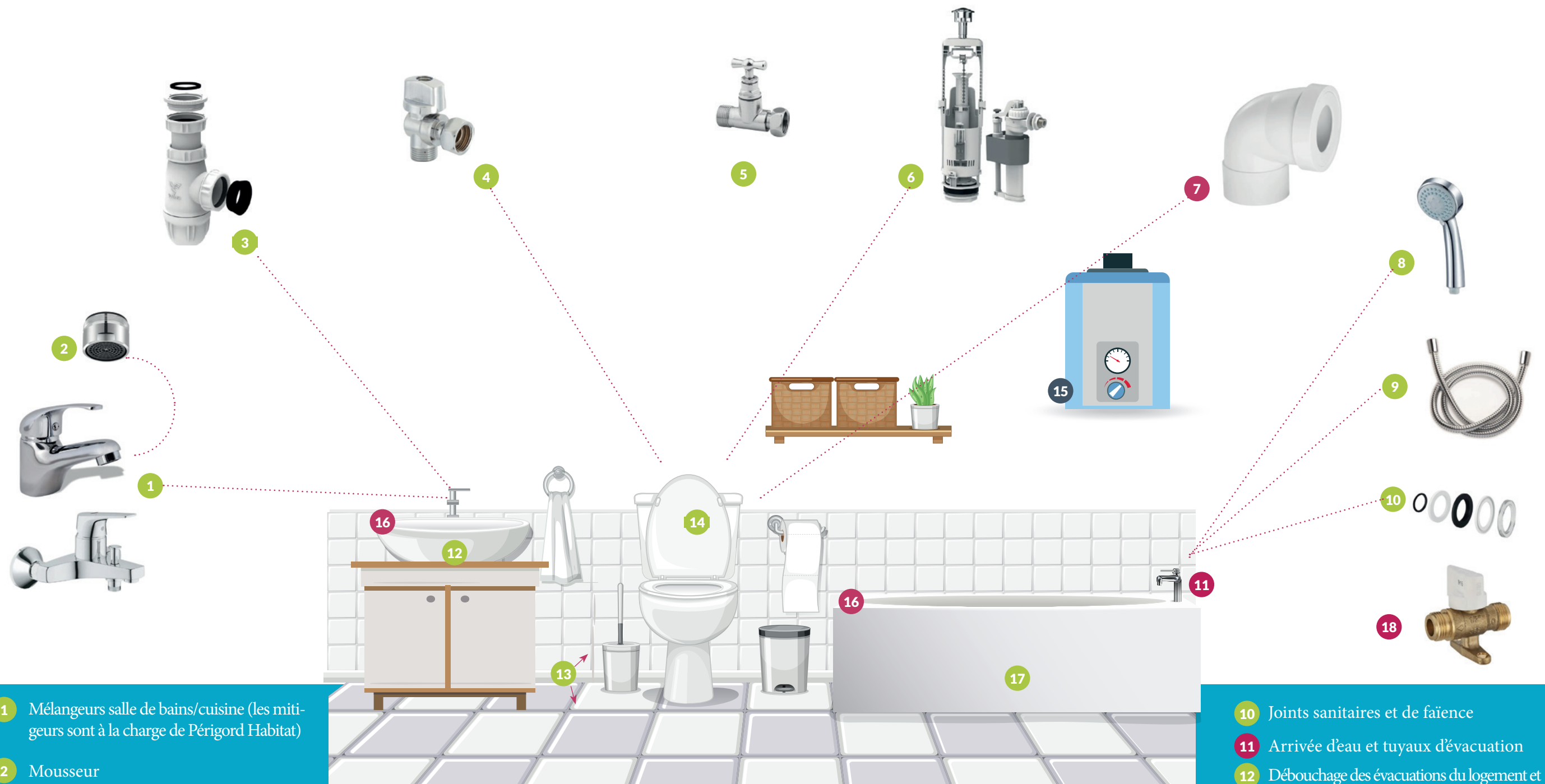
- 1 T  l  rupteur (10/16/20/32)
- 2 Fusible
- 3 D  tecteur de fum  e (DAAF)
- 4 Tube n  on
- 5 Carillon et sonnette
- 6 Interphone, hygiaphone
- 7 Prise   lectrique et RJ45
- 8 Plafonnier/Globe
- 9 Douille
- 10 Fiche DCL et douille    vis

- 11 Ampoule
- 12 T  te thermostatique
- 13 Convecteur/radiateur
- 14 Thermostat d'ambiance
- 15 Interrupteur
- 16 Tuyaux
- 17 Flexible gaz sauf Flexible gaz en acier tress   certi    la charge de P  rigord Habitat
- 18 Peinture murs, plafonds, boiserie

Entretien et r  paration    la charge du locataire

R  paration    la charge de P  rigord Habitat

R  paration sous contrat d'entretien



- 1 Mélangeurs salle de bains/cuisine (les mitigeurs sont à la charge de Périgord Habitat)
- 2 Mousseur
- 3 Siphon, vidage
- 4 Robinet d'arrêt WC
- 5 Robinetterie machine à laver
- 6 Mécanisme WC
- 7 Pipe WC
- 8 Pommeau de douche
- 9 Flexible, barre et porte de douche, support de douchette
- 10 Joints sanitaires et de faïence

8

Entretien et réparation à la charge du locataire

Réparation à la charge de Périgord Habitat

Réparation sous contrat d'entretien

- 10 Joints sanitaires et de faïence
- 11 Arrivée d'eau et tuyaux d'évacuation
- 12 Débouchage des évacuations du logement et remplacement bonde
- 13 Joints de carrelage et faïence, joints silicone, rebouchage des trous
- 14 Abattant WC
- 15 Cumulus, chaudière à gaz
- 16 Baignoire ou bac à douche, lavabo, évier
- 17 Habillage baignoire, meuble évier, charnières et poignée
- 18 Robinet gaz à obturation automatique intégrée (ROAI) installé dans la cuisine

9



- 1 Ensemble plaques de propreté et béquille (poignée)
- 2 Serrure
- 3 Gâche
- 4 Barillet
- 5 Judas - son installation est soumise à autorisation de Périgord Habitat
- 6 Ferme porte - groom

- 7 Crémone, serrure multipoint
- 8 Gonds, paumelles (sauf porte métal)
- 9 Verrou - installation interdite
- 10 Targette - installation interdite
- 11 Butée de porte
- 12 Porte d'entrée, porte de garage

- 1 Volet roulant, volet et butoir de volet
- 2 Crémone de volet
- 3 Descente de gouttière - Nettoyage chéneau
- 4 Descente gouttière - Fixations
- 5 Manivelle volet roulant
- 6 Grille d'aération - Nettoyage et remplacement
- 7 Plaque de regard
- 8 Destruction d'essaims

- 9 Ramonage
- 10 Entretien, taille des haies
- 11 Entretien pelouse, arbre, arbuste
- 12 Nettoyage auvent/marquise
- 13 Vérification de sécurité/Mesures conservatoires si nécessaire
- 14 Remplacement porte boîte aux lettres en cas de dégradation et barillet en cas de perte de clés
- 15 Pose d'une antenne, d'une parabole ou/et d'un auvent : soumise à autorisation de Périgord Habitat

Entretien et réparation à la charge du locataire

Réparation à la charge de Périgord Habitat

Réparation sous contrat d'entretien

MON PORTAIL LOCATAIRE

 Une interface gratuite, 7j/7 et 24h/24 (*)

Accessible en ligne à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un portable, de chez vous ou d'ailleurs, il vous suffit d'avoir une connexion internet.

() hors coût éventuel de connexion de votre opérateur téléphonique*



Suivez votre compte



Payez votre loyer



Envoyez ou téléchargez
des documents



Créez ou suivez
vos demandes



Périgord **HABITAT**
Office Public de l'Habitat // DORDOGNE

Siège social

Périgord Habitat
Maison de l'Habitat
175, rue Martha Desrumaux
24000 Périgueux

perigordhabitat.fr